|  |
| --- |
| **APPEL A MANIFESTATION D’INTERET** **DEVELOPPEMENT DE L’OFFRE HOSPITALISATION A DOMICILE** **PAYS DE LA LOIRE** |

***NOVEMBRE 2021***

**Cet appel à manifestation d’intérêt est porté par Monsieur Jean-Jacques COIPLET, Directeur général de l’Agence régionale de santé Pays de la Loire**

Date de publication de l’appel à manifestation d’intérêt : **27 octobre 2021**

Date limite de dépôt des lettres d’engagement : **13 décembre 2021**

Date limite de dépôt des projets : **25 février 2022**

**Contexte et cadre stratégique**

***Le contexte général et le cadre stratégique régional***

L’hospitalisation à domicile (HAD) constitue une modalité de prise en charge qui permet à une personne atteinte de pathologies lourdes, complexes et évolutives de bénéficier à son domicile de soins médicaux et paramédicaux coordonnés par un établissement de santé. L’HAD est donc une modalité d’hospitalisation à part entière qui s’inscrit en substitution des modes d’hospitalisation conventionnels.

Cette modalité d’hospitalisation a connu un développement significatif ces dernières années en Pays de la Loire et cette dynamique doit être poursuivie afin de répondre aux besoins de la population conformément aux orientations nationales et du PRS des Pays de la Loire.

La réforme du régime des autorisations prévoit que l’HAD devienne une activité de soins à part entière avec un régime complet, clair et adapté. Elle sera organisée en quatre mentions, avec une mention obligatoire correspondant au socle de l’activité et des mentions optionnelles pour la prise en charge des enfants de moins de 3 ans, l’ante et post-partum et la réadaptation.

Dans ce contexte, l’ARS propose d’organiser, à titre expérimental, le déploiement d’une offre d’HAD spécialisée dans les mentions optionnelles en anticipation de la réforme des autorisations. Les projets devront porter sur l’une des modalités uniquement et l’agence privilégiera le fait d’expérimenter sur 3 territoires distincts.

**Objectifs de l’appel à manifestation d’intérêt**

L’ARS souhaite encourager les établissements d’HAD à expérimenter le développement d’une offre de soins en faveur des enfants de moins de 3 ans, en matière d’ante et post-partum et de réadaptation conformément aux orientations du nouveau régime d’autorisation applicable aux HAD.

L’objectif de cet appel à manifestation d’intérêt est triple :

* Améliorer le parcours et fluidifier la prise en charge des patients ;
* Renforcer les compétences territoriales
* Capitaliser l’expérience acquise au bénéfice des HAD de la région.

**Etablissements concernés**

Etablissements de santé disposant d’une autorisation avec la modalité d’hospitalisation à domicile délivrée par l’ARS Pays de la Loire.

**Public concerné**

Le public concerné : les personnes (enfants de moins de 3 ans et adultes) concernées par les 3 mentions optionnelles du futur régime des autorisations.

**Prérequis**

* Le porteur de projet doit prévoir une composition d’équipe pluridisciplinaire répondant aux besoins du public pris en charge ;
* Le projet doit s’inscrire dans une démarche de coopération forte entre les professionnels de santé du territoire favorisant un parcours adapté pour le patient (exemples : Etablissements de santé conventionnels et professionnels libéraux).

**Indicateurs**

* Formalisation de protocoles relatifs à la prise en charge et au parcours du patient ;
* Nombre de patients requérant des soins relevant de la modalité optionnelle mise en œuvre ;

Un premier bilan de mise en œuvre sera effectué à six mois.

**Moyens et temporalité de mise en œuvre**

Une enveloppe régionale de 450K€ est réservée pour soutenir le financement de 3 projets favorisant la dispensation de soins en faveur des enfants de moins de 3 ans, de l’ante et post-partum ou de la réadaptation en HAD, soit 150K€ par projet.

Le financement sera notifié à titre non reconductible dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau modèle de tarification des HAD.

**Modalités de candidature**

***La construction et l’envoi des projets :***

Les acteurs proposeront dans un 1er temps une lettre d’intention de 2 pages permettant de :

* présenter un diagnostic succinct des situations pouvant répondre à une admission en HAD au titre de soins en faveur des enfants de moins de 3 ans, de l’ante et post-partum ou de la réadaptation en HAD ;
* présenter les partenaires impliqués et envisagés ;
* présenter l’organisation envisagée et les modalités de prises en charge des patients ;
* s’engager sur le respect des prérequis ;
* annoncer les délais prévisionnels de mise en œuvre ;
* définir un budget prévisionnel.

|  |
| --- |
| * **Date limite de dépôt des lettres d’engagement :** 13 décembre 2021
* **Date limite de dépôt des projets : 25 février 2022**
* **Les documents devront être adressés par voie dématérialisée à l’adresse suivante :**

**ars-pdl-dosa-aes@ars.sante.fr****L’ARS reste à disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la construction de vos projets. Votre interlocutrice est :** **Lydia Le Bris (** **lydia.lebris@ars.sante.fr** **)** |

***L’instruction des dossiers :***

L’instruction des lettres d’intention se fera par les services de l’ARS Pays de la Loire. Le choix des candidats présélectionnés sera communiqué le 6 janvier 2022. A la suite de cette présélection, le dépôt des dossiers devra s’effectuer avant le 25 février 2022.

 Le résultat final de l’instruction des dossiers sera communiqué le 18 mars 2022.

***Les critères de sélection des projets :***

L’examen des dossiers déposés sera effectué selon les éléments suivants :

* La composition de l’équipe pluridisciplinaire de l’HAD ;
* La présentation des coopérations entre les professionnels de santé du territoire favorisant un parcours adapté pour le patient ;
* Les partenariats envisagés ;
* La capacité à mettre en œuvre le projet proposé dans un délai restreint ;
* L’intégration de modalités de suivi et d’évaluation ;
* L’estimation financière du projet.

**Agence régionale de santé Pays de la Loire**

17 boulevard Gaston Doumergue CS 56233

44262 Nantes Cedex 2

Tél. 02 49 10 40 00

**www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr**